

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 197 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement et d'équipement à l'association Jeune Création ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 24.000 euros est attribuée à l'association Jeune Création, 24, rue Berthe – 75018 PARIS, pour ses activités en 2016. 19622 ; 2016_003647.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention 2016 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 24.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO